survient M. Bérenger, qui rappelle que le Sénat a décidé qu'à moins d'urgence extrême, aucun projet de crédit ne peut être voté que vingt-quatre heures après le dépôt du rapport ; il demande que la question d'urgence soit, de nouveau, posée au Sénat.

Le Sénat, que les responsabilités n'effrayent pas, vote l'extrême urgence, et le tour est joué. Les derniers crédits supplémentaires sont adoptés.

INCIDENT

Le Président propose, au Sénat, d'autoriser son président à le convoquer, en séance publique, lorsqu'il le jugera à propos. (Bruit.)

M. Séblîne. — Alors, c'est la vie législative du Sénat qui est en suspens.

Le Président. — Le jour de la prochaine séance publique, le Sénat pourrait, s'il le veut, se réunir dans ses bureaux.

M. Dellestable. — Le Sénat pourrait, à l'exemple de la Chambre, proroger les pouvoirs de sa commission des finances. (Nouveau bruit.)

M. Séblîne. — J'ai fait la même demande avant les vacances, et le président s'y oppose, au nom du règlement.

M. Fresneau. — La Chambre a pris une mesure contraire à son règlement ; je demande, qu'ici, il ne soit rien innové sur ce point.

Une discussion s'engage sur les prescriptions du règlement ; finalement, le Président déclare que, si le Sénat ne décide pas qu'il y a lieu de nommer une nouvelle commission, c'est l'ancienne qui reste en fonction.

Personne n'insistant, la séance est levée et le Sénat s'ajourne à 6 heures *sine die*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lunndi 4 décembre

La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. Mesureur, vice-président. Une vingtaine de députés à peine sont dans la salle.

LE BUDGET DE L'INTÉRIEUR

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du Budget de l'Intérieur; on réserve le chapitre 22, à cause de l'absence de M. Cruppi, qui a un amendement à développer. Le chapitre 23 est adopté.

Sur le chapitre 24, (Subventions aux communes pour les Sapeurs-Pompiers) M. Quillebeuf présente des observations, et se plaint de la différence du traitement fait aux pompiers victimes d'accidents.

M. Bérard, rapporteur, dit que la loi qui règle cette question, est de 1898, et donne lieu forcément, dans l'application, à des tâtonnements.

Il propose de renvoyer les observations de M. Quillebeuf à la Commission des prévoyance.

M. Quillebeuf y consent. Le chapitre 24 est adopté.

On revient au chapitre 22 (reconstitution de la Cour d'appel de Paris).

M. Cruppi demande un relèvement de crédit de 175 mille francs, afin de hâter l'achèvement des travaux du Palais de Justice, avant l'Exposition.

MM. Bompart, Stanislas, Ferrand appuient cet amendement.

M. Bérard fait remarquer que la Commission du Budget a déjà porté le crédit du chapitre 24, de 175;000 francs à 225,000 francs, que l'augmentation demandée ne permettrait pas d'achever les travaux, et qu'en conséquence il est impossible de l'accepter.

L'amendement Cruppi est rejeté à mains levées. Le chapitre 22 est adopté.

M. Courant propose de créer un chapitre 24bis, avec un crédit de 500.000 francs, sous ce titre : « Subventions aux communes, pour allocations de secours aux familles nécessiteuses de réservistes et territoriaux. »

L'orateur fait appel à tous ses collègues, surtout à ceux de la province. Il constate que peu de communes ont les ressources suffisantes pour venir en aide aux familles des réservistes et des territoriaux.

Comme sa voix est enrouée, l'orateur s'excuse en disant qu'il s'est trop fatigué hier au Congrès socialiste. (Rires).

La Chambre, continue-t-il, qui a voté le crédit pour l'ambassade du Vatican, et qui votera les pensions des serviteurs de l'*ancien régime*, ne peut refuser une subvention pour les familles de ceux qui paient l'impôt du sang. (Applaudissements.)

C'est, dit-il, un acte de justice humaine devant lequel il n'y a pas d'économie à faire. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Chauvière demande à qui doivent s'adrreser les territoriaux qui ont changé de domicile. Ils se trouvent repoussés de toute part, quand ils réclament des secours pour leurs familles.

M. Bérard dit que la commission accepte l'amendement en principe, mais il demande qu'il lui soit renvoyé pour déterminer dans quelles conditions les subventions seront accordées aux communes.

Le renvoi est ordonné.

M. Waldeck-Rousseau, répondant à M. Chauvière, dit que ce secours est dû non aux réservistes, mais à leurs familles, et qu'il doit être donné au dernier domicile.

M. Levraud, objectant que les communes exigent pour cela, deux ou trois ans de domicile, M. Waldeck-Rousseau réplique qu'il n'en doit pas être de même pour les subventions accordées par l'Etat.

Sur le chapitre 25 (subventions aux sociétés de tir et de gymnastique), M. Berteaux demande que le crédit soit élevé de 40,000 francs à 300,000 francs ; il cite l'exemple des pays voisins ; la plus puissante nation maritime de la terre, dit-il, huile, en ce moment, contre une minuscule République (applaudissements) ; si ces laboureurs, ces soldats improvisés étonnent le monde par leur résistance, c'est qu'ils luttent pour la patrie et c'est aussi qu'ils ont l'habitude de manier l'arme de guerre. (Nouveaux applaudissements.)

Après un échange d'observations entre MM. Sicard, Puech, Muzet, Millevoye, M. Bérard, rapporteur, et M. Boudenoot, rapporteur général, le gouvernement et la commission acceptent une augementation de 100,000 francs.

Le chiffre de 300,000 francs, réclamé à nouveau par M. Berteaux, est repoussé par 353 voix contre 191. L'augmentation de 100,000 francs est adoptée par 474 voix contre 36.

Les chapitres 26 à 34 sont adoptés; sur le chapitre 35, répondant à M. Dejeante, le Président du Conseil déclare qu'il insèrera, au budget prochain, un crédit en vue d'étendre, aux départements, la très heureuse influence de l'établissement des Quinze-Vingts. (Très bien, très bien).

Les chapitres 35 à 46 sont adoptés; sur le chapitre 47, M. Girou demande, à la Chambre, de voter une proposition de résolution, invitant le gouvernement à déposer un projet de loi constituant des retraites en faveur de tous les travailleurs âgés.

M. Louis Ricard. — La commission d'assistance et de prévoyance est saisie de diverses propositions dans ce sens ; elle doit conférer avec le ministre du commerce cette semaine. (Rumeurs.)

M. Girou insiste.

Le Président du Conseil. — Quand une commission est déjà saisie de projets, et que le gouvernement est d'accord avec elle pour aboutir, il n'y a pas lieu de voter une proposition comme celle dont il s'agit.

M. Girou transforme alors sa proposition en un amendement, qui est repoussé par 320 voix contre 134.

M. Mirman demande qu'on rétablisse, au chapitre 47bis, le crédit le 100,000 francs pour secours aux ouvriers ayant contracté une incapacité de travail permanente depuis la loi du 9 avril 1898; cette loi n'est entrée, en vigueur, que le 1er juin 1899 ; on sait, par suite de quelles négligences gouvernementales, un certain nombre d'ouvriers se sont trouvés, par suite, privés des secours qui devaient leur revenir. (Très bien, très bien à l'extrême-gauche).

M. le Rapporteur. — Ce crédit avait été voté, l'an dernier; mais, cette année, il n'a plus sa raison d'être, puisqu'on est sorti de la période exceptionnelle; on recourra, si c'est nécessaire, à des crédits supplémentaires.

M. Mirman retire son *amendement; mais*, aussitôt, il en développe un autre, tendant à voter un crédit d'un million, pour indemniser les victimes des accidents du travail, survenus pendant le mois de juin 1899; c'est là un billet souscrit par la Chambre. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En prorogeant d'un mois, l'application de la loi, la Chambre a, en effet, déclaré que l'Etat prendrait, à sa charge, les indemnités auxquelles les victimes des accidents du travail auraient droit sauf recours contre les patrons. (Nouveaux applaudissements).

Le Rapporteur. — On ne peut encore évaluer le montant du crédit.

Le Président du Conseil. — L'engagement sera tenu quand la somme des indemnités sera connue.

M. Pichon. — On procédera par voie de crédit supplémentaire.

M. Mirman espère qu'on fera diligence.

Les articles 47 bis à 51 sont adoptés.

L'amendement présenté par MM. Vaillant et Dejeante, et tendant à la suppression du crédit affecté aux fonds secrets du ministère de l'intérieur, a été repoussé, après une déclaration de M. Waldeck-Rousseau, par 312 voix contre 207 sur 519 votants.

Les chapitres 53 et 54 sont adoptés.

Sur le chapitre 55, M. Emile Dubois demande qu'on améliore le laboratoire du *comité consultatif d'hygiène* publique ; il faut que ce laboratoire puisse suffire à l'analyse des eaux qui lui sont adressées par les communes.

Finalement, il est entendu que l'amendement de M. Dubois fera ultérieurement l'objet d'une proposition.

La Chambre repousse, par 299 voix contre 199, un amendement de M. Chauvière tendant à la suppression des commissaires spéciaux de police. Les chapitres 58 à 60 sont adoptés.

La Chambre vote l'article 9 de la loi de finances.

LES FONDS SECRETS

M. Dejeante, sur le chapitre 61, vient demander la suppression des fonds secrets, mais on sent que c'est là un amendement qu'il soutient pour la forme, et il n'est pas convaincu. Les agents secrets sont la honte de la République ; ce qui est encore une honte, ce sont les fonds alloués à certains journaux.

M. Lasserre. — A l'*Aurore*, par exemple. (Bruit).

M. Dejeante. — La Chambre fera acte de défense républicaine en supprimant les fonds secrets. (Quelques applaudissements à l'extrême gauche).

M. Charles Bos monte à la tribune. — Les socialistes le huent, ce n'est pas, dit-il, au moment où les royalistes ont les fonds secrets qu'on doit supprimer ceux de la place Beauvau.

L'orateur est, de nouveau hué, mais, cette fois, à droite.

Le Président du Conseil. — Le vote que nous demandons à la Chambre, a une signification bien simple ; il s'agit de savoir si elle veut désarmer le gouvernement en ce moment-ci, et l'empêcher de mener à bien son œuvre de défense républicaine. (mouvements divers).

L'amendement Dejeante est repoussé par 312 voix contre 207.

Les chapitres 61 à 64 sont adoptés ; le chapitre 65 (frais de rapatriement), est augmenté de 10,000 francs.

La Chambre vote l'urgence sur la proposition de M. Dubois, tendant à nommer une commission d'hygiène publique de trente-trois membres.

M. Pichon reconnaît que la question d'assainissement des grandes villes est une des plus importantes ; mais est-ce une commission parlementaire qui peut solutionner des questions de ce genre ! Au moins faudrait-il décider que, pour cette fois, des députés, qui sont déjà membres de deux grandes commissions, pourront faire partie de la commission d'hygiène. — Cette proposition est acceptée.

M. le marquis de la Ferronnays. — Il y aurait intérêt à ce que cette commission fût nommée au scrutin de liste, en séance publique; la proposition de M. Dubois est adoptée. La commission sera nommée dans les conditions ordinaires.

Demain, à 2 heures, séance publique; la séance est levée à 6 h. 45.

LA HAUTE-COUR

Le défenseur de M. Guérin

Paris, 4 décembre. — Le bruit court, au Palais, cet après-midi, avec persistance, dit la *Liberté*, que le bâtonnier, Me Léon Devin, a désigné d'office Me Ménard et Me Faye comme avocats de M. Jules Guérin, devant la Haute-Cour ; Me Menard, interrogé à ce sujet, a fait à notre confrère les déclarations suivantes :

Je n'ai pas reçu de *commission d'office*, je ne retournerai, d'ailleurs, à la barre de la Haute-Cour, spontanément ou d'office, que si les garanties, que j'réclame pour l'exercice de mon droit, me sont accordées, et que si j'ai lieu de compter que tous les témoins de M. Guérin seront entendus; sans cette garantie, je préférerais déchirer ma robe.

Paris, 4 décembre. — A six heures, on confirme que le président de la Haute-Cour, ayant demandé au conseil de l'ordre de désigner un avocat pour défendre M. Guérin, en faisant remarquer que le choix de Me Ménard, qui connaît à fond le dossier et que c'est le meilleur qu'on pût faire, le conseil de l'ordre a désigné d'office Me Ménard.

Me Thiebelin, délégué du conseil, est venu, au Luxembourg, faire connaître cette décision au président ; on croit savoir que Me Ménard reprendra demain sa place de défenseur après avoir obtenu les garanties qu'il exige et que nous avons indiquées d'autre part.

L'état de M. P. Déroulède

Paris, 4 décembre. — Le docteur Floquet vient de déposer au parquet de la Haute-Cour, son rapport sur l'état de santé de M. Déroulède. M. le docteur Floquet dit dans ce document qu'il ne pourra se prononcer que dans une dizaine de jours sur la question de savoir quand M. Déroulède pourra assister aux séances.

LA GUERRE

dans le Sud de l'Afrique

Nous avons aujourd'hui une communication du War-Office, mais elle venait de Sainte-Hélène et se référait à son navire qui s'est échoué sur les rochers de l'île; mais, du théâtre de la guerre, aussi bien dans le Natal qu'à la frontière de l'Ouest, rien et trois fois rien. C'est peu, et l'on admettra difficilement que ce mutisme exagéré soit nécessité par l'obligation de ne rien faire connaître aux ennemis de l'Angleterre. La censure, qui arrête les dépêches à l'aller, peut aussi les arrêter au retour.

SUR LA FRONTIÈRE DE L'OUEST

Les quelques renseignements parvenus de la frontière de l'ouest sont fort vagues. Lord Methuen serait toujours devant la rivière Modder, en train de jeter ou de réparer son pont et n'aurait point réussi jusqu'ici à franchir cet obstable. Tout se borne, pour le moment, aux télégrammes que voici, le premier expédié au War-Office de Capetown, le second venant de Prétoria et par conséquent de source transvaalienne :

« Capetown, 3 décembre, 5 h. 5 du soir. — Kekewich rapporte, à la date du 30 novembre, que la police du Bechuanaland a pris un camp boër à l'ouest de Kimberley le 25 novembre.

» Communication par lumière électrique a été établie entre la Modder-River et Kimberley. »

Prétoria, 28 novembre. — Le camp boër de Dordepoort a été attaqué samedi dernier par un fort détachement de police montée anglaise, et, en essayant de se replier sur le camp, les avant-postes boërs furent entourés.

Le combat continuait au moment où la dépêche est partie.

M. Barnard, membre du Volksraad pour Rustenburg a été tué. Jusqu'à présent, cinq Boërs ont été tués et plusieurs blessés.

Dordepoort n'est pas marqué sur les cartes; mais tout porte à croire que le combat annoncé au commencement de cette dépêche se réfère à une sortie faite par la garnison de Mafeking, le 25 novembre, déjà annoncé dans une dépêche de Lourenco-Marquez. Mafeking était encore au pouvoir des Anglais le 25,

Les dernières nouvelles envoyées de Mafeking sont du 26.

Londres, 4 décembre. — Une dépêche reçue hier soir à Londres dit que lord Methuen, qui avait été légèrement blessé, au combat de la Modder, a repris la direction des opérations.

RÉCIT DE LA BATAILLE DE MODDER-RIVER

Londres, 4 décembre. — Le *Times* (2e édition) publie les détails suivants sur le combat de Modder-River :

« Modder-River, 29 novembre. — L'engagement du pont de Modder-River a duré toute la journée. Les Boërs occupaient une position en forme de croissant; la ligne anglaise, s'avançant sur le centre de la position boër, fut prise en enfilade, des deux côtés, par le feu des Boërs.

» Le combat commença par un duel d'artillerie avec l'extrême gauche des Boërs, mais ce n'était qu'une simple feinte; croyant que la ville avait été évacuée, les Scot-Guards s'avancèrent sur le flanc droit, mais ils perdirent un Maxim, et un grand nombre d'hommes.

» A la chute du jour, un détachement de la 9e brigade réussit, après une feinte, à traverser la rivière, à l'extrême-gauche, au moyen de la digue du Moulin, situé en aval du pont, et occupa la position pendant que l'artillerie bombardait vigoureusement les positions boërs, qui répondirent avec leur artillerie d'une façon acharnée.

» La nuit tomba sur une victoire indécise ; mais, le lendemain matin, la brigade des gardes reçut l'ordre de rejoindre la 8e brigade de l'autre côté de la rivière; la ville ayant été évacuée, toutes les troupes ont traversé la rivière ce matin ».

D'autre part, le *Daily Chronicle* publie en 2e édition les détails suivants sur le combat de Modder-River :

« Camp de Modder-River, 30 novembre, 8 heures 45 du matin. — Un des plus sérieux engagements, sinon le plus sérieux de la campagne, a été livré hier sur la rivière de la Modder et s'est prolongé pendant près de quatorze heures. Les Boërs, au nombre de *dix mille au moins, occupaient une* position fortement retranchée, s'étendant sur une longueur d'environ cinq milles sur la rive droite de la Modder. Ils étaient munis d'une forte artillerie.

Le troupes anglaises se composaient de 6 bataillons 1/2, du 9e lanciers, d'infanterie montée et de 3 batteries d'artillerie de campagne. Le combat a commencé au point du jour. *L'artillerie anglaise a ouvert le feu sur la gauche des Boërs.* Ceux-ci répondirent avec leurs canons de campagne, des Hotchkiss et des Maxim.

Un duel d'artillerie acharné s'est poursuivi pendant plusieurs heures, puis, une accalmie s'étant produite du côté des Boers, le général en chef en profita pour faire avancer son infanterie. Cette dernière s'était formée en deux brigades ; les gardes occupant l'aile droite se dirigèrent en ligne sur la rivière. Les tirailleurs boers, qui étaient postés sur l'autre rive de la Modder, les accueillirent par une grêle de balles. Le terrain ne comportait aucun abri et le feu des Boers causa de grands ravages dans les rangs anglais, qui, néanmoins, ne reculèrent pas d'un pouce.

Les Highlanders tentèrent à plusieurs reprises de traverser la rivière, mais la fusillade des Boërs qui les *prenait* en enfilade était si terrible qu'ils durent se retirer non sans avoir beaucoup souffert. Des rangs entiers de soldats tombèrent en essayant de se jeter à l'assaut du pont. L'opinion générale parmi les officiers d'état-major est que jamais, dans les annales de l'armée anglaise, les troupes britanniques n'ont eu à subir un feu aussi meurtrier.

Quelque temps après cependant, un détachement de gardes réussit à passer de l'autre côté de la rivière et pendant plusieurs heures, ce détachement conserva ses positions contre des forces bien supérieures en nombre. L'artillerie anglaise maintint le feu durant toute la journée et força les Boërs à abandonner leurs positions.

La nuit mit fin au combat et les Boërs battirent en retraite *en emmenant leurs canons. Nous occupons aujourd'hui* leurs positions. Les pertes des Boërs ont été terribles.

DANS LE NORD DE LA COLONIE DU CAP

Soulèvement des Afrikanders

Londres, 4 décembre. — La mission de M. Saner, ministre des travaux publics du Cap, paraît ne pas avoir donné les résultats qu'en attendait sir Alfred Milner. Dans les districts de Colesberg et de Burghersdorp, au nord de la colonie du Cap, tous les Afrikanders ont rejoint l'armée boër.

On télégraphie de Capetow au *Daily Mail*, à la date du 28 novembre, que plus de 2,000 Hollandais du district de Venterstad, dans le nord de la colonie du Cap, se sont joints aux Boërs. D'après le *Standard*, le chiffre de ces Afrikanders serait de 2,300 ; les quelques fermiers hollandais qui sont restés fidèles à la couronne ont dû partir pour le Cap pour échapper aux représailles des Afrikanders.

Vinq-cinq Boërs de l'Etat libre ont occupé Venterstan ils ont été reçus avec enthousiasme par la population.

Le général Galacre est immobilisé par la surveillance qu'il exerce sur les districts restés fidèles à la couronne; il occupe une forte position à Sterkstroom, entre Burghersdorp et Queenstown, et vient d'être renforcé par le deuxième Northumberland.

On télégraphie d'Herschel, ville frontière de l'Etat libre et de la colonie du Cap, du côté Est, à la date du 27 novembre :

« Plusieurs centaines de Boërs sont arrivés le 25 novembre dans le voisinage de Barkly-Est, au nord-est de la colonie du Cap; ils ont capturé trois soldats de la police. Des Hollandais se sont emparés de tous les stocks de canons et de munitions de Barkly-Est avant l'arrivée des Boërs. »

D'autre part, on télégraphie de Pieterskraal au *Times*, à la date du 28 novembre :

« Les Boërs paraissent agir, de concert avec les insurgés de l'endroit, pour dessiner des mouvements tournants de Steijnsburg et du district au nord de Sterkstrom, *viâ* Maraisburg, et Tarkastad contre la colonne du général Galacre. Dorecht et Indive (au nord-est de Queenstown) ne sont pas encore occupés par les Boërs.

Un transport anglais échoué

Londres, 4 décembre. — Le War Office vient de publier la dépêche suivante du général commandant à Capetown :

Officier commandant les troupes à bord du transport *Ismore* télégraphie de Vredenburg, à la date du 3 décembre :

« Echoué ce matin sur les rochers de la baie de Sainte-Hélène. Les troupes ont été débarquées sans accident. Les chevaux restent à bord, et il sera difficile de les transporter à terre. Les vaisseaux de guerre *Adonis* et *Niobé*, et le transport *Columbian*, accompagnés de trois alliés, nous sont venus en aide. Le temps paraît favorable. »

L'*Ismore* avait à son bord une batterie d'artillerie de campagne et un escadron du 10e hussards.

Fabrication d'engins à Johannesburg

Lourenço-Marquez, 29 novembre. — *Le Standard and diggers News* annonce que le gouvernement du Transvaal a pris en main la direction de la fonderie Beggie, à Johannesburg, et qu'il fait procéder, en hâte, à la fabrication d'obus et autres projectiles. Des plates-formes tournantes, pour le fameux canon Longton, ont été expédiées lundi sur le théâtre des opérations.

L'attitude des Irlandais

Londres, 4 décembre. — Le correspondant du *Belfast news Later*, à Dublin, dit qu'à la suite d'informations d'un caractère très grave, parvenues aux autorités militaires, il aurait été décidé de doubler les postes de toutes les casernes du district.

On s'attendrait, paraît-il, à des manifestations violentes, de la part des Irlandais qui, on le sait, prennent ouvertement parti pour les Boërs contre les Anglais.

Journaux français confisqués à la douane anglaise

Londres, 4 décembre. — Le correspondant du *Standard*, à Douvres, dit qu'un grand nombre de journaux illustrés français ont été confisqués à la douane.

LES ANGLAIS VEULENT S'HUMILIER !

On écrit de Londes, 28 novembre :

« Il est d'usage en Angleterre, dans les temps d'épreuves et de grandes calamités nationales d'observer ce qu'on appelle ici « un jour d'humiliation et de prières », durant lequel on fait *sa seconde honeraide dans toutes les églises pour* les prévarications du peuple, et, on supplie le Seigneur de détourner sa colère de dessus lui. Ces supplications sont accompagnées d'un jeûne universel... en théorie : dans la pratique, je crois bien qu'on mange autant de « roastbeef » que de coutume.

» La date du « jour d'humiliation » est fixée par une ordonnance de la Reine en son conseil, *La dernière fois qu'une* solennité de ce genre a eu lieu en Angleterre ce fût en 1857, à l'occasion de la révolte des Cipayes de l'Inde. Je me souviens que la Reine, conformément aux désirs du prince Albert, aurait voulu désigner un dimanche. Le sceptique lord *Palmerston*, qui était alors *premier ministre*, était absolument indifférent sur le choix du jour: mais l'archevêque de Canterbury, le docteur Sumner, *qu'il fallait consulter*, insista pour qu'on désignât un jour de semaine. Ce fut son avis qui prévalut.

» Il est question, dans les circonstances actuelles, de prier la reine d'ordonner « un jour d'humiliation ». J'espère qu'on n'en fera rien. Il y aurait quelque chose d'odieux, de répugnant à demander l'appui de Dieu dans une guerre inique et *à faire du Très-Haut le complice de M. Chamberlain et des* capitalistes dont il est l'agent. Achab ne demanda pas au Seigneur de l'aider à voler la vigne de Naboth. Il opéra pour son propre compte, et tout seul.

UN VOL CHEZ Mme OTERO

Paris, 4 décembre.— La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans les dépendances et écuries d'un hôtel situé avenue Kléber, 90, habité par Mme Otero. On suppose que les coupables ont profité de la rentrée de l'équipage de l'artiste pour franchir le portail et qu'ils se sont cachés dans une remise.

Les malfaiteurs ont, à l'aide des fausses clefs, ouvert plusieurs armoires dans lesquelles ils ont dérobé des vêtements et des fourrures appartenant au cocher et au valet de pied; plusieurs paires de harnais valant environ 1.500 francs chacune ont également disparu.

En procédant aux constatations, M. Montlahuc, commissaire de police, a retrouvé un anneau de clef brisé; des traces de pas ont été relevées en divers endroits et semblent indiquer que les auteurs de ce hardi coup de *main connaissaient parfaitement les habitudes de la* maison. C'est au matin que le vol a été découvert, la porte d'entrée de l'hôtel ayant été laissée ouverte.

BULLETIN COMMERCIAL

LAINES

Marchés du 4 décembre

Roubaix-Tourcoing. — Tendance soutenue. — Laines peignées. — Type courant. — Décembre 5,000 k. à 6,55. — Février 10,000 à 6,625. — Mars 15,000 à 6,65. — Avril 10,000 à 6,60; 5,000 à 6,625; 5,000 à 6,65. — Mai 35,000 à 6,60; 5,000 à 6,625; 5,000 à 6,65. — Juin 5,000 à 6,65. — Juillet 5,000 à 6,60; 10.000 à 6,625; 5,000 à 6,65. — Août 10,000 à 6,60; 5,000 à 6,65. — Septembre 5,000 à 6,625; 5,000 à 6,65. — Octobre 5,000 à 6,625. — Total : 150,000 k.

Total de la journée : 150,000 k.

Anvers. — Tendance soutenue. — Décembre 00,000 k.; janvier 40,000; février 0,000; mars 00,000; avril 25,000; mai 35,000; juin 10,000; juillet 15,000; août 15,000; septembre 15,000; octobre 75,000; novembre 15,000. — Total : 305,000 k.

TERME	LAINES PEIGNÉES				COTONS LE HAVRE	
	Roubaix-Tourcoing		ANVERS	LEIPZIG		
	Courant	Ancien	Allem. B	Type B. A	c. préc.	Jour
Décembre...	6.55 ./.	—— ./.	6 32 1/2	—— ./.	49 42	48 37
Janvier.....	6.60 ./.	—— ./.	6.32 1/2	—— ./.	48 87	48 42
Février.....	6.62 1/2	—— ./.	6.37 1/2	—— ./.	48 75	48 ..
Mars.....	6.62 1/2	—— ./.	6.37 1/2	—— ./.	48 50	47 75
Avril.....	6.62 1/2	—— ./.	6.40 ./.	—— ./.	48 25	47 62
Mai.....	6.62 1/2	—— ./.	6.42 1/2	—— ./	48 25	47 62
Juin.....	6.62 1/2	—— ./.	6.42 1/2	—— ./.	48 25	47 62
Juillet.....	6.62 1/2	—— ./.	6.42 1/2	—— ...	48 12	47 50
Août.....	6.62 1/2	—— ...	6.42 1/2	—— ...	48 12	47 50
Septembre.	6.62 1/2	—— ...	6.42 1/2	—— ...	48 12	47 50
Octobre.....	6.62 1/2	—— ...	6.42 1/2	—— ...	47 12	46 75
Novembre...	—— ./.	—— ...	6.42 1/2	—— ..	45 50	45 25

Le Havre, 4 décembre. *(Télégramme de M. G. Degoy).* — Le marché est soutenu. On a traité 575 balles. Les acheteurs sont nombreux.

On cote : décembre 208 fr. 00, janvier 209 fr., les autres mois 212 fr.

Anvers, 4 décembre. — En disponible, on a vendu aujourd'hui 4 balles Plata et 308 balles Cap et 18 balles diverses.

***

Nos lecteurs trouveront à la fin de la « Dernière heure » la cote du jour des cotons Américaines.

LA LAINE A LONDRES

Londres, 4 décembre. — MM. Buxton, Ronald et Cie, Jacomb, Son et Cie offraient ce soir 14.000 balles dont un tiers de croisés. Les enchères sont très ardentes et les prix ont une tendance accentuée à hausser encore. Les Allemands et les Anglais sont toujours les acheteurs principaux. Les Etats-Unis, la Russie et l'industrie française commencent à aborder les prix.

NOS PRIMES

Chaque année, à cette époque, le *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs des primes qui, choisies avec soin, obtiennent toujours un énorme succès.

Succès oblige. Nous avons voulu, pour la saison 1899-1900, faire mieux encore. Nous nous sommes entendu avec l'une des plus importantes maisons d'éditions de Paris et, grâce à des combinaisons particulières, il nous est possible d'offrir en prime une nouveauté de grand luxe, format in 4o colombier, avec superbe reliure spéciale amateur :

LE PANTHÉON des BONNES GENS

par M. Paul FESCH, illustrations de G. CONRAD

Ce volume contient le récit des actes de dévouement, de vertu, de courage dans ce siècle, et dont le mérite réel a valu à leurs auteurs d'être récompensés par l'Académie française, la Société d'Encouragement au Bien, la Société centrale de Sauvetage, etc.

Il devrait être donné en cadeau d'étrennes aux enfants de toutes les familles.

Nous sommes persuadés que les lecteurs du *Journal de Roubaix* profiteront avec empressement de l'occasion rare qui leur est offerte de se procurer un beau livre, un bon livre et un livre utile, dans des conditions extrêmement avantageuses.

LE PANTHÉON des BONNES GENS

est dès maintenant en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, au prix réduit et absolument de faveur de **5 francs.**

LA VIE SPORTIVE

ESCRIME

Le Cercle d'escrime l' « Union Roubaisienne » a procédé au renouvellement de sa commission qui se compose comme suit : Président, Théodore Willem ; vice-président, Henri Lorthiois ; secrétaire, Edouard Dubus ; trésorier, Floris Duhamel ; secrétaire adjoint, Richard Willem ; commissaires, Jules Dherbecourt et Gustave Santerre.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Pour suivre une belle partie de coqs qui se jouait hier soir, à cinq heures et demie, chez M. Destobelaere, estaminet de l'Enfant Perdu, rue de l'Epeule, beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous à ce local ; il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 francs, avec paires de plaisir à 40 fr., contre Florimond, cabaretier au Trichon. Cette revanche a été des plus animée et les paris ont été élevés des deux côtés. En voici les résultats : l'Epeule a gagné les deuxième et troisième paires et perdu la première. Rendage le 14 décembre chez Florimond : on y verra le terrible gris de l'Epeule. Avis aux amateurs.

— Les habitués étaient excessivement nombreux hier soir, à cinq heures et demie, chez M. Noppe, estaminet du Bon Vivant, angle des rues des Champs et de l'Espérance, pour assister à une importante partie qui était engagée contre la société d'Estaimbourg. Il s'agissait d'un 3 de 5 mort pour 100 francs, avec paires de plaisir à 20 fr. On a vu le fameux rouge de Josson. En voici les résultats : la société du Bon Vivant a gagné les première, deuxième, cinquième et sixième paires ; la société d'Estaimbourg a gagné les troisième et quatrième paires.

— Une intéressante partie de coqs à laquelle assistaient considérablement d'amateurs a eu lieu hier soir à 5 heures et demie chez M. Vanderdoncke, cabaretier rue de l'Epeule prolongée : on jouait un 2 de 3 mort pour 30 fr., contre Cyrille Dellesalle d'Herseaux. Le bon gris à Dellesalle a été tué en première paire. L'animation a été assez grande et les paris n'ont pas fait défaut. En voici les résultats : Vanderdoncke a gagné la première paire ; Dellesalle a gagné la troisième paire ; la deuxième paire n'a pas décidé. En conséquence partie nulle.

— Considérablement d'amateurs étaient réunis lundi soir à 5 heures et demie, chez M. Dambrin, cabaretier rue de Maubeuge, pour suivre une intéressante partie de coqs qui se jouait à ce local contre la société Franco-Russe, établie chez M. Simon, estaminet du Cochon-Rouge, rue de Mouvaux. Il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 fr. L'animation a été grande et les paris élevés des deux côtés. En voici les résultats : La société Dambrin a gagné les deuxième et troisième paires ; la société du Cochon Rouge a gagné la première paire.

— L'essayage de coqs qui a eu lieu hier dans la matinée au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, a obtenu beaucoup de succès, ainsi que l'après-midi. Des coqs de valeur ont été mis au parc et les résultats font prévoir bien des surprises.

— Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous hier soir, à cinq heures et demie, chez M. Louis Stein, cabaretier rue Lafontaine, pour assister à une belle partie qui se jouait contre Félicien Descamps, de la rue du Tilleul. Il s'agissait de l'attaque d'un 3 de 5 pour 50 fr. avec paires de plaisir à 40 fr. Des coqs choisis ont été mis au parc, ce qui a provoqué une grande animation et des paris élevés de part et d'autre. En voici les résultats : la société Stein gagne la première paire, Félicien Descamps gagne les deuxième et troisième paires.

— L'essayage de coqs qui a eu lieu hier chez M. Bauduin, rue de Mouvaux, a été très réussi, et les sujets mis au parc promettent pour les parties futures.

— Beaucoup d'amateurs s'étaient donné rendez-vous lundi soir à 5 heures 1/2, chez M. Delbeck, estaminet du Maréchal de Coyghem, Grande Rue, pour assister à une importante partie qui était engagée contre la grande société de Boulogne; on jouait un 3 de 5 mort pour 100 fr. avec paires de plaisir à 20 fr. Des coqs de valeur ont été mis au parc, ce

(*Voir la suite à la 3e page*)

FEUILLETON DU 5 DÉCEMBRE 1899. — No 175

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA BELLE GABRIELLE

XXXVII

Au moment où elles sortaient de table on annonça Philippe de Kerven.

— Quel bonheur ! s'écria Renée. Il y a si longtemps que je ne l'ai pas vu !

Cet élan, dont la sincérité paraissait indiscutable, causa la joie la plus vive à Mme de Lagardie.

— Allons le rejoindre au salon... dit-elle. Lui aussi sera très heureux de t'embrasser...

La porte du salon était à peine ouverte que Renée courait au magistrat.

Il lui tendit les bras.

— Ah ! que je suis contente de vous voir, mon bon ami !... fit-elle en lui présentant son front, sur lequel il appuya paternellement ses lèvres.

M. de Kerven, familier de la maison, conservait l'habitude de tutoyer Renée qu'il avait fait sauter, toute petite, sur ses genoux.

— Et moi donc, chère enfant ! répondit-il. Tu nous es enfin rendue... Il était temps, car tu nous oubliais là-bas. Tu ne pensais jamais à nous dans cette campagne où tu te plaisais tant ! Du reste tu en rapportes une mine superbe ! Tu es jolie comme un cœur !...

— Vous êtes un flatteur, mon bon ami !... Mais enfin j'espère bien que je n'enlaidirai pas à Joinville... Ma mère m'a dit, ce qui m'a causé un grand plaisir, que vous viendrez passer quelque temps à la villa avec M. Roger... Pourquoi ne vous accompagne-t-il pas ce matin, M. Roger ?...

— Il l'aurait souhaité vivement, mais il a dû rester à l'hôtel de la rue du Pot-de-Fer pour surveiller notre déménagement temporaire... Du reste, tu ne tarderas pas à le voir, et je vais le rendre très heureux en lui apprenant que tu t'es inquiétée de son absence...

— Je vous dis donc : *à bientôt*, mon bon ami, et je vous laisse. Vous avez sans doute à causer avec maman... Moi je vais faire comme M. Roger et m'occuper de nos préparatifs de départ.

Philippe embrassa Renée, qui sortit avec une allure gracieuse et dégagée de jeune déesse.

— Elle sait tout, dit alors Marcelle à Philippe.

— Tout, quoi ?

— Notre ruine et la cause de cette ruine. Notre intention de lui donner Roger pour mari, et de nous marier nous-mêmes.

— Elle a accepté de bonne grâce son mariage et le nôtre ?

— Elle a paru un peu surprise, voilà tout, mais n'a fait aucune objection... Donc tout va bien de son côté... Reste maintenant Roger...

— Vous avez reçu ma dépêche ?

— Oui. Il accepte.

— Il accepte parce qu'il n'a pas osé refuser, je vous le dis en toute franchise, mais sans le moindre entraînement...

— C'est à nous de faire naître cet entraînement, et, sûre de Renée comme je le suis, je ne désespère point du tout d'y arriver très vite. *Ce que femme veut, Dieu le veut !* Ce vieux proverbe sera éternellement vrai ! Je vois l'avenir en beau... Vous êtes-vous occupé du Crédit foncier ?

— Oui. Vous aurez à me remettre vos titres de propriété... L'affaire se fera rapidement, grâce à mes bonnes relations avec le gouverneur...

— A merveille ! Au moment de notre départ je ferai poser un écriteau annonçant que l'hô